



Saint Josémaría Escrivá

Fondateur de l'Opus Dei

[Accueil](#) - [Nouvelles](#) - Interview à monseigneur Fernando Ocariz : « Les portes de l'Opus Dei sont ouvertes à tous »

Interview à monseigneur Fernando Ocariz : « Les portes de l'Opus Dei sont ouvertes à tous »

27.3.2008

Interview avec le numéro deux de cette prélatrice personnelle qui fête aujourd'hui ses 25 ans.

Rome, mercredi 19 mars 2008

Mgr Ocariz, vicaire général de l'Opus Dei

(Zenit ; org).- *Monseigneur Fernando Ocariz, né à Paris, en 1944, est le plus proche collaborateur de mgr Xavier Echevarria, prélat de l'Opus Dei. Vingt-cinq ans après l'érection de l'Opus Dei en Prélature personnelle, la seule au monde, son vicaire général nous parle du rapport de cette institution avec les diocèses et précise que la soi-disant « puissance » de l' « Œuvre » n'est autre que celle qu'elle tire de l'Évangile. Mgr Ocariz reçoit Zenit au siège de la Prélature à la Villa Tevere, à Rome où est enseveli le fondateur de l'Opus Dei, saint Josémaría Escrivá de Balaguer.*

Physicien et théologien, ce prêtre est l'auteur de nombreux ouvrages philosophiques et théologiques, spécialement dans le domaine de la philosophie de l'histoire et de la christologie. Il est, depuis 1986, membre consultant de la Congrégation pour la Doctrine de la foi.

Membre de l'Académie Théologique Pontificale, il est aussi vicaire général de l'Opus Dei depuis le 23 avril 1994.

- L'Opus Dei est là pour aider les fidèles laïcs en leur vie de tous les jours. Les laïcs font-ils partie de la prélatrice de l'Opus Dei, ou bien la Prélature n'est-elle que pour le secteur minimum des prêtres de l'Opus Dei ?

- L'Opus Dei est né pour diffuser et rappeler à tous, prêtres et laïcs, le message de l'appel universel à la sainteté. Depuis 1928, saint Josémaría n'a cessé de prêcher cette universalité, à savoir que Dieu appelle tout un chacun. Logiquement ceci implique que toutes les circonstances humaines droites et honnêtes, le travail

professionnel, les relations familiales et sociales, peuvent et doivent être une réalité sanctifiée et sanctificatrice.

Comme le Cardinal Ratzinger l'exprima lors de la canonisation du fondateur de l'Opus Dei, le message de saint Josémaria Escriva a aidé à corriger l'idée fautive sur la sainteté qui consistait à croire qu'elle était réservée à quelques « grands ». La sainteté consiste à devenir ami de Dieu, à laisser agir l'Autre, le Seul qui peut faire que ce monde soit heureux et bon.

Les laïcs de l'Opus Dei, des hommes et des femmes mariés ou célibataires, intègrent à part entière la prélature tout autant que les prêtres qui en constituent le presbytère. La relation qu'il y a entre ces ministres sacrés et les fidèles laïcs est celle qui est propre à l'Église.

En même temps, chaque laïc fait aussi partie du diocèse où il est domicilié, comme tout autre catholique. Jean-Paul II a rappelé tout ceci plusieurs fois en parlant concrètement de l'Opus Dei : le sacerdoce ministériel des clercs et le sacerdoce commun des fidèles laïcs sont unis et entrelacés, dans une unité de vocation et de régime afin de réaliser la mission évangélisatrice de la Prélature, sous la conduite d'un Prélat.

- L'Opus Dei est la seule prélature personnelle qui existe actuellement. Des institutions ecclésiales cherchant à devenir une prélature personnelle cherchent-elles un conseil auprès de vous ?

- En effet, pour le moment, l'Opus Dei est la seule Prélature personnelle. Cependant, il y a dans l'Église d'autres circonscriptions ecclésiastiques répondant elles aussi au critère personnel pour diverses nécessités pastorales.

Par exemple, il y a des évêques ordinaires pour les fidèles de rite oriental en certains pays, des ordinaires aux armées et une administration apostolique personnelle érigée il y a quelques années au Brésil. La constitution d'une prélature personnelle est du ressort exclusif du saint-siège. Par ailleurs, le Droit Canonique prévoit que, pour son érection, l'on consulte les conférences épiscopales intéressées. Il s'agit d'une décision pastorale, afin de favoriser la mission de l'Église dans un monde caractérisé par la mobilité des personnes. Par exemple, dans les Exhortations apostoliques post-synodales *Ecclesia in America* et *Ecclesia in Europa*, Jean-Paul II parle des prélatrices personnelles comme d'une possible solution pour des personnes ayant besoin d'une attention pastorale particulière, ce qui est le cas concrètement des groupes d'émigrants.

Il est aussi possible que, comme ce fut le cas de l'Opus Dei, l'action de l'Esprit Saint, qui pousse à réaliser des tâches apostoliques déterminées, soit à l'origine de nécessités pastorales qui demandent à être structurées en prélature personnelle ;

Que je sache, l'Opus Dei n'a pas été consulté par des institutions ayant pensé à la possibilité d'être une prélature personnelle. En revanche, il est fréquent qu'au fil

de ces années, des personnes de l'Opus Dei soient sollicitées pour parler de l'expérience de la Prélature auprès de congrès, de journées d'étude, de réunions pastorales, etc.

- Qu'en est-il de l'éventuelle indépendance ou, pour mieux dire, de l'autonomie, de l'Opus Dei du fait d'être juridiquement une prélature personnelle ?

- C'est, en réalité, tout le contraire. L'érection d'une prélature personnelle tient précisément à la « dépendance ». En effet, il s'agit de placer une partie du peuple chrétien sous la dépendance pastorale d'un membre de la hiérarchie ecclésiastique.

Parler d'indépendance ou d'autonomie n'a aucun sens puisque, au contraire, l'Opus Dei dépend d'un prélat nommé par le Souverain Pontife.

Le prélat et ses vicaires exercent le pouvoir ecclésiastique en communion avec les autres pasteurs, sous la suprême autorité du Pape, en accord avec les normes universelles de l'Église et les normes particulières des Statuts que le saint-siège a établis pour la Prélature.

Je pense que l'expérience de la présence de l'Opus Dei dans les très nombreux diocèses des cinq continents peut aider à comprendre, sous un point de vue pratique aussi, que la nouveauté des prélatures personnelles, introduite par le Concile Vatican II, ne perturbe en rien l'unité dans les Églises particulières, mais qu'au contraire, elle est un service rendu à celles-ci dans le cadre de la mission évangélisatrice générale de l'Église.

Comme Benoît XVI l'a écrit à mgr Echevarria, notre actuel prélat, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale, « lorsque vous cultivez l'élan de sainteté personnelle et le zèle apostolique de vos prêtres et de vos laïcs, non seulement vous voyez que le troupeau qui vous a été confié s'accroît, mais vous procurez aussi un secours efficace à l'Église dans l'urgente évangélisation de la société actuelle. »

- Est-il correct de dire qu'il y a « des évêques de l'Opus Dei » ?

- Tout dépend de ce que cette phrase veut dire. Lorsqu'un prêtre du presbytère de la prélature est appelé à l'épiscopat par le saint-père, comme ça a été parfois le cas, il en va comme de tout prêtre diocésain : il n'est plus incardiné dans la circonscription ecclésiastique d'où il procède, même s'il continue de recevoir l'assistance spirituelle de la prélature. Il est dans la même situation canonique que celle de tout autre évêque.

Bien évidemment, le prélat de l'Opus Dei n'a aucun pouvoir sur la mission épiscopale de ces évêques-là.

- J'imagine que vous ne pensez pas qu'il y ait eu, dans l'Opus Dei, un avant

et un après le phénomène du Da Vinci Code

- Tout à fait, bien entendu. Imaginer que ce roman ait pu avoir une incidence historique telle qu'elle ait pu déterminer un avant et un après dans l'Opus Dei est un non sens.

Il en va autrement de l'influence qu'il ait pu avoir sur certaines personnes. Sans ignorer la désorientation que ce type de littérature peut provoquer chez certains lecteurs, je sais que de nombreuses personnes ont décidé de contacter la prélature et ses activités de formation chrétienne et ce après l'information sur l'Œuvre qui fut divulguée pour contrecarrer sereinement tout ce qu'il y avait de faux dans cet ouvrage.

Les manifestations de solidarité vis-à-vis de l'Opus Dei de la part des journalistes, des écrivains, et de tant d'autres ont été très nombreuses aussi : tout le monde a pu suivre de près l'information à ce propos. À ce sujet, nous avons vécu aussi une formidable solidarité ecclésiale : ce sont des moments où l'on peut toucher du doigt que l'Église est une famille.

- On entend de ci, de là, parler de la « puissance » de l'Opus Dei. Quelle serait, d'après vous, l'origine de cette image ?

- En dépit de nos limites personnelles, —nous ne sommes et nous ne nous considérons pas les « premiers de la classe »—, Dieu a béni le travail de l'Opus Dei auprès des âmes avec des fruits apostoliques abondants.

Humainement parlant, cela peut être, pour d'aucuns, l'expression d'un « pouvoir », d'une « puissance ». En réalité, l'Œuvre est une petite partie de l'Église, et son « pouvoir » n'est que celui qui découle de l'Évangile qui, comme le dit saint Paul, est « une force de Dieu pour le salut de tout celui qui croit ». Les fruits du travail des fidèles de l'Opus Dei sont l'œuvre de l'Esprit Saint dans l'Église et au moyen de l'Église.

Celui qui est près d'une activité apostolique promue par la prélature, —ses portes sont ouvertes au tout venant—, perçoit devant lui un horizon de vie chrétienne.

Celui qui s'en approcherait pour chercher des appuis ou des influences humaines ou un autre type de biens hormis les biens spirituels, ne pourrait pas tenir longtemps puisqu'il n'entendrait parler que de l'amour de Jésus-Christ, de l'Église, de l'engagement chrétien, de la vie spirituelle et du service généreux aux autres.

Miriam Diez i Bosch